



Date de la convocation :
19 septembre 2008

Le 30 septembre 2008, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Date d'affichage de la convocation :
19 septembre 2008

Membres présents : M. CADEC, Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN (arrivé à la délibération n°1), Mme RAULT (arrivée à la délibération n°2), MM. DELOURME, BLEGEAN, Mme ADAMY, M. GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoints.

Nombre de conseillers municipaux :

• en exercice43

• Présents à l'ouverture ..32

• Absents ayant donné pouvoir..... 9

• Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir : 0

Mme BOT, M. ROBERT, Mme MINET, MM. CROCHET, LORANT, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET (arrivée à la délibération n°4), M. ALIPOUR, Mmes LEBRETON, GRONDIN, MM. BENAY, BEN ABDELWAHAB, LE BERE, BOIVIN, Mmes HUBERT, GACEL, GUYONNET, MEYER (arrivée à la délibération n°4), M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme LE GAGNE donne pouvoir à M. BONNIN
- M. LE RUN donne pouvoir à M. CADEC
- M. FUAN donne pouvoir à M. BLEGEAN
- Mme RIO donne pouvoir à Mme GRONDIN
- Mme COTTRET donne pouvoir à M. BEN ABDELWAHAB (jusqu'à la délibération n° 3 incluse)
- Mme LEFAUCHEUR donne pouvoir à Mme HUBERT
- M. LE GUERN donne pouvoir à M. BOURQUARD
- M. IBNYASSIN donne pouvoir à Mme GACEL
- Mme MEYER donne pouvoir à M. LE BERE (jusqu'à la délibération n° 3 incluse)

Transmission en Préfecture le :

07 octobre 2008

Date d'affichage du compte-rendu :

07 octobre 2008

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Sortie de Mme BOT à la délibération n°10, retour à la n°11

Publication au recueil des actes administratifs le :

07 octobre 2008

Secrétaire de séance :

- Mme GACEL

La séance est levée à 21 heures 20

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 36

Pouvoirs : 7

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

6 – Taxe d'habitation – Institution d'un abattement à la base de la valeur locative des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides. Le conseil municipal décide d'instituer l'abattement à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides, conformément aux dispositions de l'article 1411-II-3°bis du Code Général des Impôts, à compter du 1^{er} janvier 2009 et précise que l'entrée en vigueur de cette mesure est soumise aux prescriptions de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts. Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 36

Pouvoirs : 7

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

7 – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Suppression de l'exonération de 2 ans pour les constructions neuves. Le conseil municipal décide de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions neuves, reconstructions et additions de construction achevées postérieurement au 1^{er} janvier 2009, et qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés de l'Etat ou de prêts conventionnés et précise que l'entrée en vigueur de cette mesure est soumise aux prescriptions de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts. Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 36

Pouvoirs : 7

Total : 43

Exprimés : 39

Voix Pour : 39

Voix Contre : 0

Abstentions : 4

(Mme M. LE BERE, M. BOIVIN,
Mme HUBERT, Mme MEYER)

8– Aménagement des rues de Rohan et Michelet – Indemnisation des désordres – Transaction avec la S.A. les Compagnons Paveurs et la Société Centribéton. Le conseil municipal approuve les termes du protocole d'accord transactionnel ayant pour objet de régler définitivement le litige opposant la Ville de Saint-Brieuc à la Société LES COMPAGNONS PAVEURS et la Société CENTRIBETON . Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit protocole annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 36

Pouvoirs : 7

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

9 – Dispositif 1 2 3 Couleurs – Subvention à la Fédération des Œuvres Laiques. Le conseil municipal approuve les termes de la convention d'objectifs annexée à la délibération entre la Ville de SAINT-BRIEUC et la Fédération des Œuvres Laiques des Côtes d'Armor pour la mise en œuvre d'animations culturelles et sportives auprès des jeunes des quartiers dans le cadre du dispositif "1-2-3 Couleurs" du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'objectifs et décide l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la Fédération des Œuvres Laiques pour le 2nd semestre 2008 ; 25 000 € en janvier 2009 sous réserve de l'approbation du Budget Primitif 2009 et de l'évaluation du bilan d'activité 2007/2008 et du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2008/2009.

RAPPORTEUR : Mme ADAMY.

Présents : 36

Pouvoirs : 7

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

10 – Création d'une cité de la musique et de la danse – Autorisation à signer les marchés. Le conseil municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- Le lot 6 menuiseries extérieures et intérieures bois avec l'entreprise RENAULT MENUISERIE de Lamballe pour un montant de 593 662, 06 € HT

- Le lot 8 parquet avec l'entreprise RENAULT MENUISERIE de Lamballe pour un montant de 214 227, 28 € HT

- Le lot 10 revêtements sols souples avec l'entreprise C.R.A. de Saint-Brieuc pour un montant de 111 987, 40 € HT

- Le lot 16 VRD – Aménagements extérieurs avec l'entreprise SCREG OUEST de Ploufragan pour un montant de 346 140, 45 € HT.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 33

Voix Pour : 32

Voix Contre : 1

Abstentions : 9

(M. LE BERE)

(M. BOIVIN, Mme LE FAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, Mme MEYER, M. BOURQUARD))

11 – Conservatoire de Musique et de Danse – Convention avec l'école de musique et de danse de Penthièvre pour la mise en œuvre d'un partenariat. Le conseil municipal approuve les termes de la convention à conclure avec le Syndicat mixte de gestion de l'Ecole de Musique de Penthièvre pour permettre les collaborations avec le Conservatoire de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Saint-Brieuc et précise que ce partenariat n'a pas d'incidence financière. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 36

Pouvoirs : 7

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

12 – Demande de subvention auprès de la DRAC Bretagne – Conservatoire de musique et de danse, bibliothèques de Saint-Brieuc, musée d'art et d'histoire. Le conseil municipal s'engage à réaliser les opérations telles qu'elles sont présentées en annexe de la délibération et décide de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne – ministère de la Culture et de la Communication – le versement des subventions représentant un montant total de 165 800 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

13 – Subventions aux associations culturelles et équipes artistiques – Année 2008/4^{ème} tranche. Le conseil municipal décide l'attribution des subventions figurant dans les tableaux annexés à la délibération représentant un montant total de 22 500 € (17 000 € au titre du fonctionnement et 5 500 € au titre de l'aide au projet) et approuve les termes de la convention financière avec l'association Théâtre de Folle Pensée. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

14 - Secteur sportif – Partenariat Ville de Saint-Brieuc/sportifs – Attribution de subventions. Le conseil municipal approuve les termes des conventions de partenariat annexées à la délibération, autorise Monsieur le Maire à les signer, et décide l'attribution de subventions : 2 500€ à Laëtitia LECORGUILLE, vice-championne olympique de Pékin (club BMX), 500€ à Philippe RAMEL (body building) , 500€ à Bertrand DELESNE (skipper briochin), 500€ à Léo Le BIHAN (tir à l'arc), 500€ à Jérôme MORAINES (courses de côtes)

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN.

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

15 – Solidarité internationale – Subventions aux projets – Année 2008. Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'aide aux projets de 600 € au titre de ces projets.

| Bénéficiaire | Projet | Pays | Subvention |
|-------------------|------------------------|-----------------|--------------|
| Isabelle ROUILLE | 2 cv pour un avenir | Tunisie (Gabès) | 150 € |
| Soazig MICHEL | Neyebeogo Burkina Faso | Burkina Faso | 150 € |
| Céline LE BOUEDEC | Neyebeogo Burkina Faso | Burkina Faso | 150 € |
| Aurélie LE BIHAN | Neyebeogo Burkina Faso | Burkina Faso | 150 € |
| | | | 600 € |

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN.

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

16 – Association "jeunes sapeurs-pompiers" – Subvention de fonctionnement. Le conseil municipal décide l'attribution de 100 € à l'association des Jeunes Sapeurs pompiers.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY.

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

17 – Solidarité/Santé – Subventions de fonctionnement aux associations – année 2008. Le conseil municipal décide l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 200 € conformément au tableau ci-dessous.

| ASSOCIATIONS | VOTE |
|--------------------------------------|----------|
| MALADIE-SANTE | 2 008 |
| France AVC 22 | 100.00 € |
| Ass° des Fibromyalgiques de Bretagne | 100.00 € |

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

18 - Aire d'accueil des Gens du Voyage – Convention de partenariat avec l'Etat – Avenant n°1. Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention approuvée en Conseil Municipal le 27 mai 2008 et co-signée le 24 juin 2008 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. BONNIN.

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Délégation du conseil au maire –décisions en application de l'article L.2122-22du code général des collectivités territoriales et de la délibération n°1 du conseil municipal du 1^{er} avril 2008.

Actions en justice

⇒ Décision du 20 mai 2008 désignant Maître BREBION de la S.C.P. BREBION – JD. CHAUDET, sise au 11, Galeries du Théâtre à Rennes, pour représenter les intérêts de la Ville de Saint-Brieuc dans l'instance engagée par la société CHEVILLE 35.

⇒ Décision du 20 mai 2008 désignant Maître MARCHAND de la société d'avocats CORNET, VINCENT, SEGUREL et associés, sise au 28, boulevard de Launay à Nantes, pour représenter les intérêts de la Ville de Saint-Brieuc dans l'instance engagée par la société CHEVILLE 35.

⇒ Décision du 17 juin 2008 désignant le Cabinet COUDRAY sis au 14, Avenue du Sergent Maginot à Rennes, pour représenter les intérêts de la Ville de Saint-Brieuc dans le différend qui l'oppose à la Société Golfe Peinture, devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

Droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal

⇒ Décision du 17 juin 2008 de modifier les tarifs de la foire Saint-Michel qui avaient été fixés par une délibération du conseil municipal du 18 décembre 2007 dans le catalogue des tarifs 2007 des services techniques municipaux.

| | | |
|---|----------------|----------------|
| | <u>3 jours</u> | <u>2 jours</u> |
| - Marchands étalagistes (le mètre linéaire) | 9,00 € | 6,00 € |
| - Supplément place d'angle | 11,20 € | 7,45 € |

Réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget

⇒ Décision du 25 juin 2008 de réaliser une ligne de trésorerie auprès de DEXIA Crédit Local d'un montant de 8 000 000 € (durée : 1 an – taux indexé EONIA – EURIBOR 1 mois – marges : 0.45 % (EONIA) – 0.23% (EURIBOR 1 mois) - frais de dossier : 1 600 € remboursés si l'encours moyen annuel est > 20%)

Droit de préemption urbain

⇒ Décision du 4 juillet 2008 d'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Ville sur les immeubles situés 22, rue Coquelin, cadastrés DE 5 et DE 145, respectivement d'une superficie de 1 716 m² et 402 m², moyennant le prix de cent quatre vingt seize mille neuf cent quatre vingt dix euros (196 990 € H.T.). Le droit de préemption urbain est exercé afin de constituer une réserve foncière en vue de permettre la réalisation de logements par CABRI HABITAT. Cette acquisition est motivée par le projet de rénovation urbaine de l'agglomération briochine, ayant fait l'objet d'une contractualisation avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.).

⇒ Décision du 31 juillet 2008 d'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Ville sur l'immeuble situé 16, rue du Parc, cadastré AV numéro 410, d'une superficie de 387 m², moyennant le prix de cent quatre vingt mille euros (180 000 €) augmenté de la commission d'agence de neuf mille neuf cent euros (9 900 €) et des frais d'acte, afin de permettre, dans le cadre du plan de circulation, l'élargissement de la rue des Buttes et ainsi une circulation à double sens.

⇒ Décision du 14 août 2008 de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc concernant la déclaration d'intention d'aliéner relative à la parcelle cadastrée AI numéro 47, d'une surface de 1490 m², située rue du Goëlo à Saint-Brieuc.

Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans :

| LOCATAIRE | OBJET DE LA CONVENTION | DATE DE CONVENTION | LOYER |
|---|--|--------------------|---------------------|
| ENSEMBLE TRADITIONNEL DU PAYS DE GOUET (B) | OCTROI 2, RUE ANATOLE FRANCE Mise à disposition des locaux de l'immeuble sis, 2 rue Anatole France Mardi 8 Juillet 2008 de 20 h à 23h pour une réunion du Conseil d'Administration, Jeudi 10 Juillet 2008 de 16 h à 21 h pour préparation réception à la mairie et Dimanche 13 Juillet 2008 de 10 h à 16 h pour les coiffures et les costumes. | Juillet 2008 | Gratuit |
| Hamid BENSOUSSI (B) | GALERIE HONORE DE BALZAC Bail précaire par lequel la Ville de SAINT-BRIEUC s'engage à donner en location à Monsieur BENSOUSSI un local commercial dans la galerie Honoré de Balzac. | Juin 2008 | 150 euros /mois |
| Ville de SAINT-BRIEUC | LOCAUX SITUES SOUS EGLISE SAINT-VINCENT DE PAUL Mise à disposition au profit du Club de l'Office des | 31 Juillet 2008 | 3 269.62 € (annuel) |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | Retraités briochins un après-midi par semaine pendant la saison 2007/2008. | | |
|--|--|--|--|

Conventions d'occupation de locaux scolaires

| LOCATAIRE | OBJET DE LA CONVENTION | DATE DE CONVENTION | LOYER |
|---|--|--------------------|---------|
| <u>ECOLE ELEMENTAIRE</u> CESSON BOURG (B) | <u>ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DU GRAND CLOS</u> Mise à disposition de la cave dépendant du logement de fonction situé au 4 rue de la Corniche pour y stocker du matériel destiné à l'organisation de diverses manifestations. Cette autorisation est consentie pour 4 semaines soit, jusqu'au 30 juin 2008. | 25 juin 2008 | Gratuit |
| <u>ECOLE ELEMENTAIRE</u> LA VALLEE B | <u>ECOLE ELEMENTAIRE LA VALLEE</u> Mise à disposition de la salle restauration afin d'organiser le repas de fin d'année avec les collègues de la ZEP. | 2 juillet 2008 | Gratuit |
| L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES B | <u>ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES BREL</u> Mise à disposition des structures de l'école afin d'organiser: * le mercredi 18 juin de 14 h à 17 h 30 la préparation de la fête de l'école. * le samedi 28 juin toute la journée également pour préparer la fête. <u>* le dimanche 29 juin toute la journée pour la fête de 9h à 23h.</u> | 26 juin 2008 | Gratuit |
| ENSEMBLE TRADITIONNEL DU PAYS DE GOUET (B) | <u>ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES BREL</u> Mise à disposition de la salle de sport afin d'organiser les répétitions année scolaire du 12 septembre 2007 au 30 juin 2008 * le mercredi de 18h à 23h. * le vendredi de 19h à 24h. | Juillet 2008 | Gratuit |
| ENSEMBLE TRADITIONNEL DU PAYS DE GOUET (B) | Mise à disposition du hall de l'école pour une répétition le dimanche 13 juillet de 10h 30 à 15h 00 | 9 juillet 2008 | Gratuit |
| MME PENUSIC Martine | Convention de mise a disposition d'un logement de fonction d'enseignant a titre gratuit situé : <u>12, rue de Baratoux 22000 2^{ème} étage</u> | 31 juillet 2008 | Gratuit |
| MME SCHNEIDER Dagmar | Convention de mise à disposition de prêt des meubles de l'ancien locataire MME KRUMMEL dans le logement situé : <u>12, rue de Baratoux 22000 1^{er} étage</u> | 28 juillet 2008 | Gratuit |

Marchés passés selon une procédure adaptée, passés en vertu de la délégation donnée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 20 avril 2004 ou du 1^{er} avril 2008 (*) – Période du 2 juin au 25 août 2008

MARCHES DE TRAVAUX

- FOURNITURE ET POSE D'UN LAVEUR DE SABLE A LA STATION D'EPURATION

- MARCHE 36/08 - notifié le 11 juin 2008

LE DU DE CHATELAUDREN

MONTANT : 103 764.96 € TTC

- MISE EN CONFORMITE DES ASCENSEURS B ET D DU PARKING DE GOUEDIC

- MARCHE 44/08 - notifié le 24 juin 2008

THYSSEN KRUPP ASCENSEURS de Trégueux

montant : 155 480.00 € TTC

- REALISATION D'UNE TRIBUNE 100 PLACES AU TERRAIN DU SEPULCRE A PLERIN

- MARCHE 48/08 - notifié le 26 juin 2008

BATISPORT DE NAINTRE (86)

MONTANT : 63 545.84 € TTC

- REVETEMENTS EN ENROBES ET REFECTIONS DE BORDURES 2008

- MARCHE 49/08 - notifié le 25 juin 2008

SCREG OUEST de Ploufragan

montant : 122 483.86 € TTC

- CREATION DE LOCAUX ACCUEIL-REUNIONS-VESTIAIRES SUR SITE DU CANOE KAYAK

- MARCHE 54/08

- lot 1 : démolition – VRD – gros-oeuvre - notifié le 5 août 2008

B.M.B. de Ploufragan

montant : 101 660.00 € TTC

- lot 2 : charpente – menuiseries – cloisons sèches - notifié le 5 août 2008

BERNARD JAN de Ploufragan

montant : 34 086.00 € TTC

- lot 3 : étanchéité – couverture - zinc - notifié le 5 août 2008

DAVY de Saint-Brieuc

montant : 27 926.00 € TTC

- lot 4 : serrurerie - notifié le 5 août 2008

B.S.M. d'Yffiniac

montant : 12 282.92 € TTC

- lot 5 : revêtements de sols - peinture- notifié le 5 août 2008

ARMOR PEINTURE de Châtelaudren

montant : 17 583.26 € TTC

- lot 6 : électricité - notifié le 5 août 2008

ALLEZ ET CIE de Lamballe

montant : 7 459.87 € TTC

- lot 7 : plomberie – chauffage - ventilation - notifié le 5 août 2008

SANIT CONFORT de Plérin

montant : 11 683.28 € TTC

- REALISATION D'UN TRAITEMENT DES ODEURS SECHEUR A LA STATION D'EPURATION

- MARCHE 55/08 - notifié le 9 juillet 2008

SBPI ENVIRONNEMENT DE ROGNY LES 7 ECLUSES (89)

MONTANT : 107 460.60 € TTC

- TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

- MARCHE 60/08

- lot 1 : rue de Paris - notifié le 17 juillet 2008

SETAP DE COËTMIEUX

MONTANT : 90 531.22 € TTC

- lot 2 : rue Rouxel - notifié le 17 juillet 2008

LE DU de Châtelaudren

montant : 1 646.17 € TTC

MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES

- PRISE EN CHARGE ET VALORISATION DES BOUES HYDROXYDES DE SAINT-BARTHELEMY
- MARCHE 035/08 - notifié le 5 juin 2008
LYONNAISE DES EAUX de Guingamp montant : 93 288.00 € TTC
- PRISE EN CHARGE ET VALORISATION DES BOUES PATEUSES DE LA STATION D'EPURATION
- MARCHE 037/08 - notifié le 11 juin 2008
LYONNAISE DES EAUX de Guingamp montant : 83 720.00 € TTC
- CONTROLE ET REPARATIONS PONCTUELLES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
- MARCHE 039/08 - notifié le 10 juin 2008
VIDEO INJECTION de Trémuson minimum : 17 940.00 € TTC – maximum : 59 800.00 € TTC
- RAMASSAGE ET TRANSPORT D'ALGUES VERTES
- MARCHE 043/08 - notifié le 24 juin 2008
LANDIN de Plédran minimum : 8 000 € TTC - maximum : 20 000.00 € TTC

MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DE LA TRIBUNE DE 100 PLACES DE TERRAIN SPORTIF DU SEPULCRE
- MARCHE 031/08 - notifié le 3 juin 2008
NORISKO de Languieux montant : 1 823.90 € TTC
- REALISATION D'UNE SIMULATION DE L'EVOLUTION DU QUARTIER DE GINGLIN DANS LE CADRE DE L'ANRU
- MARCHE 038/08 - notifié le 20 juin 2008
ARTEFACTO de Rennes montant : 12 199.20 € TTC
- CONTROLE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DE NIVEAU 3 - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU HALL RATEAU
- MARCHE 042/08 - notifié le 25 juin 2008
ERIC LEBEDEL de Plérin montant : 1 207.96 € TTC
- MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DE NIVEAU 3 - BATIMENTS COMMUNAUX
- MARCHE 045/08 - notifié le 23 juin 2008
SOCIETE BRETONNE DE COORDINATION de Ploufragan minimum : 2 500.00 € TTC– maximum : 10 000.00 € TTC
- MISSION D'ASSISTANCE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE URBAINE
- MARCHE 52/08 - notifié le 3 juillet 2008
CIPCEO DE BEDEE (35) MONTANT : 18 992.48 € TTC
- MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE NIVEAU 2 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU FUTUR CENTRE COMMERCIAL "LES CHAMPS"
- MARCHE 062/08 - notifié le 28 juillet 2008
SOCIETE BRETONNE DE COORDINATION de Ploufragan montant : 5 549.44 € TTC
- MISSION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE POUR LA COMMUNICATION D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE RENOVATION URBAINE
- MARCHE 063/08 - notifié le 4 août 2008
ATTENTION CONSULTANTS de Paris

montant forfaitaire / jour compris entre 1 016.60 € et 1 196.00 € TTC
vacations journalières - nombre annuel minimum : 15 – maximum : 30

- RENOUELEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES (SIRH) - GESTION / FORMATION
- MARCHE 066/08 - notifié le 11 août 2008
FOEDERIS de Limonest (69) montant : 22 843.60 € TTC

MARCHES DE FOURNITURE

- FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU (années 2008/2012)
- MARCHE 40/08 - notifié le 10 juin 2008
OFFICE DEPOT DE SENLIS (60)
MONTANTS ANNUELS MINIMUM : 19 136.00 € TTC – MAXIMUM : 26 312.00 € TTC
- FOURNITURE DE MATERIEL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
- MARCHE 46/08 - lot 1 : fourniture de matériel d'assainissement - notifié le 27 juin 2008
FRANS BONHOMME DE LANGUEUX MINIMUM : 23 920.00 € TTC – MAXIMUM : 59 800.00 € TTC
- FOURNITURE DE MATERIEL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
- MARCHE 46/08 - lot 2 : fourniture de matériel d'eau potable - notifié le 25 juin 2008
PENET PLASTIQUES DE CARPIQUET (14) MINIMUM : 23 920.00 € TTC – MAXIMUM : 47 840.00 € TTC
- FOURNITURE D'UN EQUIPEMENT D'INSPECTION VIDEO POUR CANALISATIONS
- MARCHE 47/08 - notifié le 7 juillet 2008
ECA HYTEC DE MONTPELLIER (34) MONTANT : 57 274.29 € TTC
- ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS D'OCCASION
- MARCHE 51/08 – lot 2 : fourgon 5 à 13 m3 - notifié le 26 juin 2008
BERVAS de Trémuson montant : 9 866.00 € TTC
- ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS D'OCCASION
- MARCHE 51/08 – lot 3 : fourgon 5 à 13 m3 - notifié le 26 juin 2008
BERVAS de Trémuson montant : 9 866.00 € TTC
- ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS D'OCCASION
- MARCHE 51/08 – lot 5 : fourgon 5 à 13 m3 - notifié le 26 juin 2008
BERVAS de Trémuson montant : 10 902.00 € TTC
- ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS D'OCCASION
- MARCHE 51/08 – lot 6 : fourgon 5 à 13 m3 - notifié le 26 juin 2008
BERVAS de Trémuson montant 12 366.00 € TTC
- ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS D'OCCASION
- MARCHE 51/08 – lot 7 : fourgon 5 à 13 m3 - notifié le 26 juin 2008
BERVAS de Trémuson montant : 10 166.00 € TTC
- ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS D'OCCASION
- MARCHE 51/08 – lot 8 : chassis cabine 3.5 tonnes benne - notifié le 26 juin 2008
MARTENAT DE BRETAGNE de Trémuson montant : 20 092.00 € TTC
- FOURNITURE DE RACCORDS SPECIFIQUES, MANCHONS ET REGARDS POUR BRANCHEMENT D'EAU
- MARCHE 65/08 - notifié le 8 août 2008
JUNJAUD de Saint-Brieuc montant : 107 640.00 € TTC